

RAPPORT ANNUEL

2015-2016



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Raison d'être, mission, vision, valeurs et logo	4
Lettres de présentation	5
Rapport du président	7
Rapport des activités du Conseil d'administration (article 5)	9
Rapport des activités du Comité exécutif (article 6)	14
Rapport des activités du Comité sur la réserve d'actes	17
Rapport de la directrice générale	18
Rapport des activités relatives à l'accès à l'information	20
Rapport des activités du Comité de la formation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés (article 7)	21
Rapport des activités du Comité de l'agrément	22
Rapport des activités du Comité d'appel	23
Rapport des activités relatives à la délivrance des permis (article 10)	24
Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux (article 9)	26
Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis (article 8)	27
Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle (article 11)	28
Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle (article 13)	29
Rapport des activités du Comité de la formation continue (article 14)	31
Rapport des activités du syndic (article 15)	32
Rapport des activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes (article 16)	34
Rapport des activités du Comité de révision (article 17)	35
Rapport des activités du Conseil de discipline (article 18)	36
Rapport des activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé (article 19)	37
Renseignements généraux (article 21)	38
Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers au 31 mars 2016 (articles 22 à 25)	41
L'OTTIAQ valorise ses professionnels	58
L'OTTIAQ, c'est aussi...	59

RAISON D'ÊTRE, MISSION, VISION, VALEURS ET LOGO

Raison d'être

L'OTTIAQ assure la protection du public en octroyant les titres de traducteur agréé, de terminologue agréé et d'interprète agréé, en veillant au respect de son code de déontologie et des normes professionnelles et en mettant en œuvre les mécanismes prévus au *Code des professions*.

Mission

L'OTTIAQ, par son rayonnement et son influence sur les scènes locale, nationale et mondiale, favorise la reconnaissance des titres qu'il octroie.

Les membres, par leur professionnalisme et en affichant leur titre, contribuent à la reconnaissance de leur compétence.

Vision

Être l'organisme de référence en matière de traduction, de terminologie et d'interprétation ainsi que le lieu de rassemblement et de perfectionnement incontournable pour les praticiens des trois domaines.

Valeurs

Responsabilité

La responsabilité se caractérise par l'engagement à répondre de ses actes, à respecter l'éthique et la déontologie et à protéger le public.

Professionnalisme

Le professionnalisme se caractérise par la compétence et la qualité dans l'exercice de nos professions ainsi que dans nos relations. Il implique rigueur, efficacité et proactivité. Il s'illustre également par la créativité, le perfectionnement et le haut niveau d'autonomie.

Leadership

Le leadership se caractérise par la capacité de guider, d'influencer et d'inspirer. Il nécessite une vision et une stratégie, une confiance en ses compétences ainsi que des capacités de communication et de persuasion.

Logo

Le fil continu qui forme un ovale ouvert exprime le dynamisme de l'OTTIAQ et de ses membres ainsi que leur ouverture sur le monde. Le mouvement qu'il décrit représente le processus intellectuel complexe du passage d'une langue à une autre, et les deux hémisphères identiques, la fidélité ou la transparence du message d'arrivée. Enfin, les trois lignes plus épaisses et foncées, vers le centre, symbolisent les trois professions, et la ligne centrale, l'Ordre qui les réunit toutes.



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec



Montréal, le 20 juin 2016

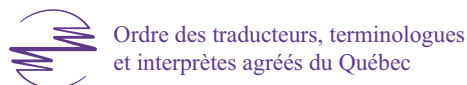
Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice, procureure générale, présidente du Comité de législation et ministre responsable de l'application des lois professionnelles



Montréal, le 20 juin 2016

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice, procureure générale, présidente du Comité de législation et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

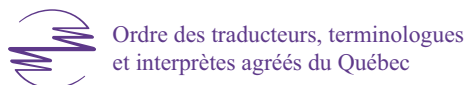
Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

Réal Paquette, traducteur agréé



Montréal, le 20 juin 2016

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Réal Paquette, traducteur agréé



Réal Paquette
Traducteur agréé
Président

Mieux gouverner pour mieux influencer, ça se traduit en succès

Pour réussir, il faut des assises solides...

En juin 2015, les membres du Conseil d'administration (CA) m'ont accordé leur confiance pour une quatrième année consécutive et, cette fois, pour un mandat de deux ans. Au cours de l'exercice 2015-2016, j'ai donc eu l'honneur de présider six séances ordinaires et une séance extraordinaire du CA ainsi que six réunions ordinaires du Comité exécutif (CE). Vous trouverez les résolutions adoptées par ces deux instances dans les pages qui suivent.

J'ai également présidé une séance du Comité d'appel, assumé la vice-présidence du Comité de la formation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés et participé aux travaux du Comité d'audit, du Comité des ressources humaines, du Comité sur la réserve d'actes, du Comité des célébrations des 25 ans de l'OTTIAQ et du Groupe de travail de la campagne publicitaire 2015-2018.

Accompagné par le Comité de gouvernance et d'éthique – qui a travaillé en continu à l'élaboration, à la normalisation, à l'actualisation ou à la révision de huit politiques –, l'Ordre a mis en place les derniers éléments qui mèneront, en 2016-2017, à la mise en œuvre complète de la réforme de sa gouvernance amorcée en 2014. Il s'est agi notamment d'une première réduction de la taille du CA, de la création du Comité d'audit, de l'adoption de la *Politique sur la rétribution du président du Conseil d'administration et de l'administrateur élu* rédigée par le Comité d'audit et de la dissociation des vice-présidences et des secteurs d'activité.

Du côté des finances, le nouveau Comité d'audit a tenu trois réunions au cours desquelles il a, outre l'élaboration de la politique susmentionnée, passé en revue nos états financiers trimestriels et mensuels. Comme vous le constaterez plus loin, nous avons dégagé un léger excédent des produits sur les charges pour l'exercice terminé le 31 mars, hors campagne publicitaire.

L'essentiel du travail du Comité des ressources humaines a porté sur l'embauche du futur titulaire du poste de président-directeur général, qui devrait entrer en fonction en août 2016. Au cours de l'exercice, il a donc rédigé la description de tâches, l'offre d'emploi et le questionnaire d'entrevue. Le Comité a été accompagné tout au long du processus par une conseillère en ressources humaines agréée, M^{me} Lise Delisle.

Avec le responsable du Comité sur la réserve d'actes, j'ai rencontré les présidents ou directeurs généraux d'une douzaine d'ordres professionnels pour obtenir leurs commentaires sur notre projet. Ces derniers ont été essentiellement positifs. Le CA a donc adopté le mémoire intitulé *Demande de modernisation du champ d'exercice des traducteurs, terminologues et interprètes agréés et de réserve d'activités professionnelles en traduction*, que j'ai transmis au président de l'Office des professions du Québec.

En ce qui concerne l'agrément, le CA a demandé au gouvernement, sur recommandation du Comité de la formation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés, de reconnaître les diplômes de maîtrise professionnelle en traduction de l'Université de Montréal et de l'Université Concordia comme ouvrant droit aux permis de traducteur agréé et de terminologue agréé. Il a aussi demandé au Comité d'inspection professionnelle que tout membre qui réintègre l'OTTIAQ après une absence de plus de cinq ans soit inspecté dans les dix-huit mois suivant sa réinscription au tableau de l'Ordre.

Enfin, les deux dossiers juridiques – soit la requête en injonction et en dommages-intérêts déposée par l'OTTIAQ contre Joshua Bennett Wallace, traducteur agréé, et la demande reconventionnelle de ce dernier contre l'Ordre et al., ainsi que l'instance introduite par Alfonso Andrade-Franco, traducteur agréé, contre Murielle Arseneault, traductrice agréée, en sa qualité de syndique adjointe, et contre l'Ordre – suivent leur cours.

Rayonner pour mieux influencer, ça se traduit en visibilité

Pour être connu et reconnu, il faut être vu...

Au début de juin, j'ai pris la parole au XXVIII^e Congrès de l'Association canadienne de traductologie tenu à l'Université d'Ottawa dans le cadre du Congrès 2015 de la Fédération des sciences humaines du Canada. Mon intervention a porté sur les possibilités de formation continue offertes par l'Ordre de même que sur le statut d'étudiant inscrit et ses avantages.

En août, j'ai été invité par la Société française des traducteurs (SFT) à participer au séminaire de traduction rédactionnelle *On traduit à Chantilly*, en banlieue de Paris. Ce genre d'invitation permet des échanges entre organisations ayant des objectifs communs.

Meta, le journal des traducteurs, a célébré son 60^e anniversaire en tenant un colloque de trois jours à l'Université de Montréal en août.

RAPPORT DU PRÉSIDENT (SUITE)

À titre de commanditaire principal, l'Ordre y a tenu un kiosque. Les organisateurs ont souligné à plusieurs reprises la présence du président de l'OTTIAQ à ce colloque qui réunissait des participants venus des quatre coins du monde.

J'ai eu le plaisir, encore une fois cette année, de faire une tournée régionale à l'occasion de la Journée mondiale de la traduction et de remettre les prix Relève OTTIAQ et Excellence OTTIAQ aux étudiants méritants à l'occasion de rassemblements tenus à Montréal, Sherbrooke et Québec.

Avec Luis Alberto González Moreno, président de l'Asociación Cubana de Traductores e Intérpretes (ACTI), et Anne-Marie De Vos, traductrice agréée, nous avons lancé, dès octobre, l'appel à communications du X^e Colloque sur la traduction, la terminologie et l'interprétation Cuba-Québec qui se tiendra à La Havane en décembre 2016 sous le thème *De Babel à Google : la traduction et l'interprétation, un pont entre les peuples*. Malheureusement, le Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC) a décidé, pour des raisons qui lui appartiennent, de se retirer de l'organisation du colloque et, par le fait même, de la convention tripartite que nous avons signée en 2014. Cet événement aura une portée vraiment internationale puisque la Fédération internationale des traducteurs (FIT) et le Centre régional FIT Amérique latine (FIT-LatAm) profiteront de notre rassemblement, l'une pour tenir la réunion annuelle de son comité exécutif et l'autre, son assemblée annuelle.

Évidemment, le gros morceau de la visibilité a été sans contredit la première phase de la campagne publicitaire que nos membres, réunis en assemblée générale, ont accepté de financer notamment à partir d'une cotisation spéciale échelonnée sur trois exercices. Pendant quatre semaines en mars, il était impossible de déambuler au centre-ville de Montréal sans tomber sur une ou plusieurs de nos affiches *Ça se traduit en...* Je tiens à remercier les membres du Groupe de travail de la campagne publicitaire 2015-2018 : ils ont su accompagner notre partenaire, l'agence Réservoir, avec compétence et professionnalisme sans jamais hésiter à mettre en question les diverses propositions. Des organismes d'ici et d'ailleurs nous ont envié notre campagne, tout en nous remerciant de la visibilité donnée à la profession.

Influencer pour mieux protéger, ça se traduit en notoriété

Pour influencer, il faut répondre « présent »...

Au cours de l'exercice, j'ai participé à toutes les assemblées du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour y faire entendre la voix de l'OTTIAQ lorsque cela était nécessaire. J'ai aussi été élu à deux de ses comités : le Comité d'audit, qui veille à l'adéquation

des opérations comptables et financières, conseille l'assemblée des membres en la matière et recommande le choix de l'auditeur ainsi que l'approbation des états financiers audités, et le Comité des enjeux collectifs, dont le mandat est d'assurer une vigie des enjeux d'intérêt pour le système professionnel ainsi que de conseiller l'assemblée des membres et de lui faire des recommandations sur des orientations quant à ces enjeux.

Depuis avril 2015, je siège, au nom de l'Ordre, au Comité consultatif des représentants de l'industrie (CCRI) créé par le Bureau de la traduction (BT); en gros, le CCRI sert de tribune de consultation et d'information sur les enjeux relatifs aux services linguistiques et à l'approvisionnement relevant du BT.

J'ai aussi participé à toutes les réunions téléphoniques et en présentiel du Centre régional FIT Amérique du Nord (FIT-NA), qui regroupe les associations étatsunienues et canadiennes membres de la FIT. Il y a été question, en particulier, de la norme internationale ISO 17100 sur les exigences relatives aux services de traduction. La position que l'Ordre a défendue dans divers forums a toujours été que la reconnaissance professionnelle (agrément) doit être un prérequis dans la définition du terme compétence, quelle que soit la norme qui s'applique au Québec.

L'Ordre a maintenu ses rapports avec d'autres organismes langagiers notamment par la rencontre annuelle de la Table de concertation des organismes langagiers qui permet d'échanger de l'information, de se consulter mutuellement et de synchroniser les calendriers de nos événements afin d'éviter les chevauchements.

Tout cela, ça se traduit en fierté...

J'hésite toujours à utiliser le mot fierté et ses dérivés, parce que je trouve qu'ils sont trop souvent galvaudés. Mais comme l'exception n'est pas la règle, permettez-moi de vous dire combien je suis fier de notre Ordre, de nos professionnels, de notre personnel et de nos nombreuses réalisations.

Comme je le fais chaque année, je le réaffirme haut et fort : l'Ordre ne pourrait réaliser tout ce que vous lirez dans ces pages sans le dévouement des membres du CA, sans la présence quotidienne et enthousiaste des membres du personnel et sans l'engagement d'une centaine de bénévoles.

Que toutes ces personnes soient ici chaleureusement remerciées en mon nom personnel et au nom de l'Ordre et qu'elles soient fières du travail accompli.

Le président,
Réal Paquette, traducteur agréé

Article 5

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Nom	Réal Paquette, traducteur agréé
Région	Montréal
Secteur d'activité professionnelle	Traduction
Mode d'élection	Suffrage des administrateurs élus
Date d'entrée en fonction	2015-06-18

Administrateurs

NOM	ÉLU	NOMMÉ	RÉGION	SECTEUR D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
François Abraham, traducteur agréé	x		Montréal	Traduction	2015-06-18
Donald Barabé, traducteur agréé	x		Outaouais	Traduction	2014-06-19
Nycole Bélanger, terminologue agréée, traductrice agréée	x		Territoire du Québec	Terminologie	2015-11-25
François Bellemare, traducteur agréé	x		Capitale-Nationale	Traduction	2015-06-18
Claude Dutil		x			2014-06-19
Caroline Gras, traductrice agréée	x		Montréal	Traduction	2014-06-19
Grant Hamilton, traducteur agréé	x		Capitale-Nationale	Traduction	2014-06-19
François Lauzon, traducteur agréé	x		Montréal	Traduction	2014-06-19
André Montgiraud, traducteur agréé	x		Outaouais	Traduction	2015-06-18
Caroline A. Morrisette, traductrice agréée	x		Montréal	Traduction	2014-06-19
Andisheh Noroozi, interprète agréé, traducteur agréé	x		Territoire du Québec	Interprétation	2014-06-19
Pascal Roberge, urbaniste		x			2015-06-18
Gilles Rondeau, travailleur social		x			2015-06-18

Réunions

	NOMBRE
Ordinaires	6
Extraordinaires	1

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

Liste des employés de l'Ordre

NOM	FONCTION
Bénédicte Assogba	Coordonnatrice à l'agrément (depuis le 10 juillet 2015)
Sophia Bekkoucha	Directrice – Communications et service à la clientèle (depuis le 15 octobre 2015)
Johanne Boucher, traductrice agréée	Directrice générale
Sofia Bulota	Chargée de projets – Communications
Hélène Gauthier	Directrice – Affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre
Lynda Godin	Secrétaire à l'admission (depuis le 8 septembre 2015)
Michael Hogan	Secrétaire (jusqu'au 29 janvier 2016)
Marsida Nurka	Secrétaire-réceptionniste (depuis le 1 ^{er} février 2016)
Pauline Pommet	Coordonnatrice à l'agrément (jusqu'au 9 juillet 2015)
Diane Soulière	Secrétaire-réceptionniste (jusqu'au 8 janvier 2016)
Joanne Trudel	Adjointe administrative (depuis le 1 ^{er} février 2016)

Date de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre où il sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière visée par les présentes données

2016-06-20

Résolutions adoptées

Décision de ne pas ajouter certains points proposés par un membre de l'Ordre au projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2015.

Création du Comité d'audit dont la composition et le mandat sont les suivants :

Le Comité d'audit se compose de deux administrateurs élus, d'un administrateur nommé et, à la discrétion du Conseil d'administration, d'un ou de deux membres en règle siégeant ou non au Conseil d'administration. Le président-directeur général assiste aux réunions du Comité d'audit et agit à titre de personne-ressource pour les questions budgétaires, les états financiers, le montant des cotisations annuelles et les offres de services d'auditeurs externes à soumettre au Conseil d'administration. Tous les membres du Comité d'audit sont désignés par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit relève du Conseil d'administration et joue un rôle de conseil, de surveillance et de validation pour aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance de l'information financière, de gestion des finances, d'audit externe, de politiques et contrôles, de gestion des risques et de conformité aux lois et règlements applicables. L'un des membres du Comité d'audit est cosignataire des chèques émis par l'Ordre. Le Comité d'audit n'est pas un comité décisionnel. Il formule ses recommandations au Conseil d'administration.

Dissociation des vice-présidences des secteurs Affaires professionnelles et Communications et service à la clientèle et décision de n'utiliser dorénavant que les appellations de premier vice-président et de deuxième vice-président.

Décision de présenter un projet de campagne publicitaire à l'assemblée générale annuelle 2015, accompagné d'une formule de financement comprenant une cotisation spéciale.

Décision d'effectuer un transfert du Fonds d'administration générale vers le Fonds des immobilisations et de l'informatique pour un montant de 8 935 \$ à la valeur nette et d'effectuer un virement interfonds du Fonds d'administration générale vers le Fonds des immobilisations et de l'informatique pour un montant de 43 896 \$.

Adoption des résultats financiers 2014-2015 et présentation à l'assemblée générale annuelle des membres, conformément à l'article 104 du *Code des professions*.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres de désigner Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des comptes de l'Ordre de l'exercice 2015-2016, conformément à l'article 104 du *Code des professions*.

Adoption des prévisions budgétaires 2015-2016.

Acceptation des recommandations du Comité des finances et recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'approuver les cotisations suivantes, fixées par le Conseil d'administration :

- cotisation annuelle 2016-2017 des membres ordinaires établie à 450 \$;
- cotisation annuelle 2016-2017 des membres de moins de 30 ans établie à 165 \$ pour les deux premières années de cotisation complètes;
- cotisation annuelle 2016-2017 des membres âgés de 65 ans et plus établie à 180 \$.

Acceptation de la recommandation du Conseil d'administration du Programme d'aide aux langagiers et recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'approuver la cotisation spéciale 2016-2017 pour le Programme d'aide aux langagiers fixée par le Conseil d'administration à 20 \$.

Proposition à l'assemblée générale annuelle 2015 d'approuver une cotisation spéciale de 50 \$ par exercice pour trois exercices à partir de 2016-2017 pour une campagne publicitaire.

Adoption du programme de surveillance générale pour l'exercice 2015-2016.

Remise du prix du Bénévolat – Claire-Stein à Jean-Jacques Lavoie, traducteur agréé.

Désignation de Dominique Bohbot, traductrice agréée, d'Éric Léonard, traducteur agréé, et de Cindy Lanteigne, traductrice agréée, comme scrutateurs et de Sylvain Beauchamp, traducteur agréé, comme scrutateur suppléant, pour l'élection 2015 des administrateurs de l'Ordre.

Désignation d'André Montgiraud, traducteur agréé, comme administrateur au Conseil d'administration pour un mandat de deux ans.

Adoption du plan d'action 2015-2016 de l'Ordre.

Adoption du document *Comité de gouvernance et d'éthique de l'OTTIAQ* dans lequel figurent le mandat général, le mandat spécifique, la reddition de comptes, la composition et la durée des mandats des membres de ce comité.

Adoption du plan d'action 2015-2016 du Comité de gouvernance et d'éthique.

Nomination de François Lauzon, traducteur agréé, et de Caroline A. Morrisette, traductrice agréée, administrateurs élus, comme membres du Comité d'audit pour un mandat se terminant le 30 avril 2017;
Nomination de Pascal Roberge, administrateur nommé, comme membre du Comité d'audit pour un mandat se terminant le 30 avril 2017;
Demande aux trois membres nommés par la présente résolution de proposer au Conseil d'administration, à sa séance du 25 novembre 2015, la nomination d'un ou deux membres ordinaires comme membres du Comité d'audit.

Nomination de Grant Hamilton, traducteur agréé, comme membre du Comité des ressources humaines pour un mandat se terminant le 30 avril 2018.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

Décision de répondre à l'AIIA que l'Ordre souhaite le renouvellement de la norme CAN/CSB-131.10-2008 pour les raisons suivantes :

- contrairement à la norme ISO 17100, elle reconnaît la spécificité canadienne;
- elle reconnaît que les compétences des traducteurs sont reconnues au terme d'un baccalauréat en traduction ou par la détention du titre professionnel de traducteur agréé.

Et

- Décision de contribuer financièrement à hauteur de 1 000 \$ au renouvellement de la norme à la condition expresse que l'AIIA présente un plan crédible pour assurer son maintien à l'avenir par les seuls producteurs, c'est-à-dire par les seuls fournisseurs de services de traduction.

Adoption des projets de *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* et de *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*.

Cooptation de Nycole Bélanger, terminologue agréée, traductrice agréée, et membre d'honneur de l'Ordre, au Conseil d'administration pour un mandat se terminant en juin 2017.

Nomination de François Bellemare, traducteur agréé, comme membre du Comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat se terminant le 30 avril 2017.

Nomination de Johanne Groulx, traductrice agréée, comme membre du Comité d'audit pour un mandat se terminant le 30 avril 2017.

Nomination de Grant Hamilton, traducteur agréé, deuxième vice-président, membre du Comité d'appel.

Adoption de la *Politique sur le plagiat et la fraude*.

Adoption de la *Politique sur la protection des renseignements personnels des membres*.

Décision de reconnaître les diplômes de maîtrise professionnelle en traduction qui respectent les exigences de l'Ordre;
Décision de demander une modification au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* à l'Office des professions du Québec (OPQ);

Et

Décision de demander à l'OPQ d'y intégrer le diplôme de Maîtrise en traduction – option traduction professionnelle anglais-français de l'Université de Montréal et le diplôme de Maîtrise en traductologie (professionnelle – sans mémoire) – option A de l'Université Concordia.

Création du Fonds de la campagne publicitaire;

Affectation d'une somme d'au moins 100 000 \$ tirée de l'avoir des membres;

Affectation d'une somme de 100 000 \$ tirée du Fonds de prévention du programme d'assurance responsabilité professionnelle;

Et

Affectation du montant de la cotisation spéciale de 50 \$ par membre, adoptée à l'assemblée générale de juin 2015, pour chacun des exercices 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Acceptation du mémoire intitulé *Demande de modernisation du champ d'exercice des traducteurs, terminologues et interprètes agréés et de réserve d'activités professionnelles en traduction*, présenté par le Comité sur la réserve d'actes;

Décision d'autoriser le Comité sur la réserve d'actes à y apporter des modifications mineures entre son adoption par le Conseil d'administration et le dépôt auprès de l'Office des professions du Québec;

Et

Décision de demander au président de l'Ordre de transmettre le mémoire à l'Office des professions du Québec.

Adoption de la *Politique sur les prix et distinctions décernés par l'Ordre*.

Renouvellement du mandat de Michelle Gosselin, traductrice agréée, comme syndique adjointe, mandat qui prendra fin le 20 janvier 2018.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

Adoption de la *Politique sur la rétribution du président du Conseil d'administration et de l'administrateur élu* telle que modifiée en séance.

Acceptation de la modification de la *Politique sur les prix et distinctions décernés par l'Ordre* présentée par la directrice générale.

Renouvellement du mandat de Victor C. Jaar, traducteur agréé, comme membre du Conseil de discipline, mandat se terminant le 23 mars 2019.

Décision de rédiger une lettre destinée à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada exprimant la position de l'OTTIAQ déterminée en séance au sujet de la traduction automatique.

Décision de ne pas augmenter le nombre d'inspections pour l'exercice 2016-2017 et de prévoir l'augmentation du nombre d'inspections dans la prochaine planification stratégique de l'Ordre.

Décision d'adopter le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2016.

Article 6

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Liste des membres

NOM	FONCTION
Réal Paquette, traducteur agréé	Président
Caroline A. Morrissette, traductrice agréée	Première vice-présidente
Grant Hamilton, traducteur agréé	Deuxième vice-président
François Lauzon, traducteur agréé	Trésorier
Claude Dutil	Administrateur nommé

Réunions

	NOMBRE
Ordinaires	6
Extraordinaires	0

Résolutions

Octroi ou refus de l'agrément aux candidats à l'exercice de l'une ou l'autre des trois professions et octroi ou refus de l'ajout de combinaisons de langues au profil des membres de l'une ou l'autre des trois professions.

Octroi de la reprise d'exercice à divers candidats sous réserve de suivre, pour certains d'entre eux, la *Formation sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle*.

Octroi de congés de cotisation pour cause de maladie ou pour congé parental.

Radiation du tableau des membres de l'Ordre des personnes qui n'ont pas versé leur cotisation pour l'exercice 2015-2016.

Mandat donné au président d'informer la directrice générale des résultats de son évaluation annuelle.

Adoption de la version révisée de la *Politique sur la publicité et les commandites*.

Nomination de Pauline Pommet comme secrétaire du Comité de l'agrément pour un mandat se terminant le 9 juillet 2015 et de Bénédicte Assogba comme secrétaire du Comité de l'agrément pour un mandat commençant le 10 juillet 2015.

Autorisation donnée à la direction générale d'engager un montant maximal de 15 000 \$ pour l'élaboration d'une proposition de campagne publicitaire par l'agence retenue.

Remplacement du nom du Comité des prix par « Comité des prix et distinctions ».

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF (SUITE)

Renouvellement des mandats pour deux ans des membres des comités et groupes de travail suivants, mandats débutant le 1^{er} mai 2015 : Groupe de travail sur la pratique professionnelle, Comité de l'agrément, Conseil d'arbitrage des comptes, Comité de la formation continue, Inspecteurs-conseils, Comité de révision, Comité des terminologues agréés, Comité des interprètes agréés, Comité de recrutement, Comité de rédaction de *Circuit*, Comité des prix et distinctions, Comité du programme du congrès, Comité sur la réserve d'actes, Comité de la valorisation et des communications et Comité de gouvernance et d'éthique; nomination pour un mandat de deux ans, débutant le 1^{er} mai 2015, de Lynn Plaise, traductrice agréée, au Comité de l'agrément et de Marie-Hélène Gauthier, traductrice agréée, au Comité de rédaction de *Circuit*.

Création du Groupe de travail de la campagne publicitaire 2015-2018 dont le mandat et la composition sont les suivants :

Le Groupe de travail agit comme ressource pour accompagner l'agence de publicité retenue, orienter sa réflexion et lui donner de la rétroaction sur ses propositions. Il participe à l'évaluation périodique de la campagne en cours de diffusion et, le cas échéant, à la révision des éléments non performants. Il participe également à une évaluation globale de la campagne, une fois celle-ci terminée. Le Groupe de travail fait des recommandations au Conseil d'administration quand celui-ci a des décisions à prendre concernant la campagne. Le Groupe de travail est une instance consultative.

Et nomination de la direction – Communications et service à la clientèle, de Sofia Bulota, chargée de projets – Communications, de Réal Paquette, traducteur agréé, de Claude Dutil, administrateur nommé, et de Silvana Nahman, traductrice agréée, comme membres du Groupe de travail de la campagne publicitaire 2015-2018;

Et nomination de Johanne Boucher, traductrice agréée, membre par intérim du Groupe de travail de la campagne publicitaire jusqu'à l'entrée en fonction d'une nouvelle direction – Communications et service à la clientèle.

Nomination de Josée Larivée, traductrice agréée, et de Meaghan Girard, traductrice agréée, comme membres du Comité de recrutement pour un mandat se terminant le 30 avril 2017.

Adoption de la version révisée de la *Politique sur la publicité et la commandite*.

Remise du prix Mérite OTTIAQ – Joseph-LaRivière 2015 à Noëlle Guilloton, terminologue agréée.

Remise du prix Relève OTTIAQ aux étudiants suivants :

- Geneviève Breton, Université de Sherbrooke
- Danaëlle Gagnon, Université de Montréal
- Camille Godais, Université du Québec en Outaouais
- Joëlle Lefrançois-Couturier, Université Concordia
- Capucine Mercier, Université Laval
- Mathieu Angers, Université du Québec à Trois-Rivières

Remise du prix Excellence OTTIAQ aux finissants suivants :

- Éric Touchette, Université de Sherbrooke
- Miguel Bourgault, Université de Montréal
- Fannie Legault-Poisson, Université du Québec en Outaouais
- Audrey Chartier, Université Concordia
- Thierry Bouchard, Université Laval
- Mylène Tremblay, Université du Québec à Trois-Rivières

Radiation d'un membre pour non-respect d'une condition imposée par le Comité exécutif.

Décision d'obliger un candidat à suivre la formation sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle avant le 31 décembre 2016.

Décision de ne pas obliger un candidat à suivre un cours ou un stage de perfectionnement.

Nomination d'Étienne Mc Kenven, traducteur agréé, de Maria Ortiz-Takacs, traductrice agréée, et de Caroline Mangerel, traductrice agréée, comme membres du Comité de rédaction de *Circuit* pour un mandat se terminant le 30 avril 2017.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF (SUITE)

Décision, dans les cas où un demandeur a cessé d'être inscrit au tableau de l'Ordre depuis plus de cinq ans, selon laquelle le Conseil d'administration demande au Comité d'inspection professionnelle d'inspecter le membre dans les 18 mois suivant sa réinscription au tableau de l'Ordre, et décision de demander au Comité de gouvernance et d'éthique de modifier la *Politique sur la reprise du droit d'exercice* en conséquence.

Décision d'accepter la recommandation du Groupe de travail de la campagne publicitaire 2015-2018.

Mandat confié au président de l'Ordre de rendre publique, au besoin, la position de l'OTTIAQ au sujet du dossier « Le Bureau de la traduction et la traduction automatique ».

Approbation de la version révisée de la *Politique sur l'élaboration et la révision des politiques* telle que modifiée en séance.

Demande au Comité de gouvernance et d'éthique d'intégrer les modifications apportées en séance par le Comité exécutif à la *Politique sur l'utilisation des médias sociaux* et d'ajouter les éléments concernant YouTube.

Nomination d'Evelyne Chabot, traductrice agréée, comme membre du Comité du programme du congrès pour un mandat se terminant le 30 avril 2017.

Nomination de Réal Paquette, traducteur agréé, de Sébastien St-François, traducteur agréé, et de Miriam Gartenberg, traductrice agréée, comme membres du Comité des célébrations des 25 ans de l'OTTIAQ pour un mandat se terminant le 30 avril 2017.

Décision de ne pas obliger un candidat à suivre un cours ou un stage de perfectionnement, mais de le soumettre à une inspection avec visite entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2017.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR LA RÉSERVE D'ACTES



Donald Barabé
Traducteur agréé
Responsable du Comité sur la
réserve d'actes

Liste des membres

NOM	FONCTION
Donald Barabé, traducteur agréé	Responsable
Johanne Boucher, traductrice agréée	Membre
Betty Cohen, traductrice agréée	Membre
Gilles Rondeau, travailleur social	Membre

NOMBRE DE RÉUNIONS

6

Le Comité sur la réserve d'actes a pour fonction de relancer les démarches de l'Ordre en vue de l'obtention d'activités réservées pour ses membres.

Le Comité a poursuivi ses travaux et terminé ses consultations auprès du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ainsi que des principaux ordres dont les membres seraient touchés par la réserve d'actes aux traducteurs agréés. Il s'agit des ordres suivants :

- Barreau du Québec
- Chambre des notaires du Québec
- Collège des médecins du Québec
- Ordre des administrateurs agréés du Québec
- Ordre des architectes du Québec
- Ordre des chimistes du Québec
- Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- Ordre des ingénieurs du Québec
- Ordre des pharmaciens du Québec
- Ordre des psychologues du Québec
- Ordre professionnel des diététistes du Québec

Fort de l'appui recueilli lors de ces consultations et des conseils que lui a prodigués la consultante spécialisée en questions professionnelles qu'il a retenue, le Comité a mis la dernière main au mémoire et l'a soumis à l'approbation du Conseil d'administration, puis le mémoire a été transmis à l'Office des professions du Québec (OPQ) le 10 mars dernier. Dans le mémoire, l'Ordre s'est appliqué à démontrer que la traduction erronée et la certification d'une traduction erronée de certains documents peuvent entraîner un préjudice grave ou irréversible et que les traducteurs agréés possèdent les connaissances, compétences et habiletés spécialisées permettant d'éviter ce genre de préjudice. Au moment d'écrire ces lignes, l'OPQ ne s'était pas encore prononcé sur notre demande de réserve d'actes professionnels pour les traducteurs agréés.

Le responsable du Comité sur la réserve d'actes,
Donald Barabé, traducteur agréé

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Johanne Boucher
Traductrice agréée
Directrice générale

J'aborderai le bilan de ce dernier exercice en revenant sur les grands axes de notre plan stratégique intitulé *Agir pour influencer*.

Le premier axe

« Agir pour influencer par la mise en valeur de la pertinence de l'encadrement de la pratique professionnelle »...

s'est traduit cette année par une intensification des travaux menant au dépôt, auprès de l'Office des professions du Québec (OPQ), d'un mémoire demandant la modernisation du champ d'exercice des traducteurs, terminologues et interprètes agréés et la réserve d'activités professionnelles en traduction. À titre de membre du Comité sur la réserve d'actes, en plus de participer à la recherche et à la rédaction du mémoire, j'ai apporté un soutien logistique aux rencontres du président et du responsable du Comité avec les instances décisionnelles d'une douzaine d'ordres professionnels.

Pour sa part, l'équipe des Affaires professionnelles a concentré ses efforts sur l'agrément. En effet, les deux règlements portant sur l'agrément ayant été modifiés, la permanence et le Comité de l'agrément en ont profité pour optimiser le traitement interne des dossiers. Un plan de standardisation et d'informatisation a été élaboré et mis en œuvre. De nouveaux formulaires électroniques pour les candidats à l'exercice sont maintenant en ligne. De plus, l'information pour chaque profil de candidat est clairement présentée sur le site Web de l'Ordre dans l'onglet « Devenir membre ». L'étude des demandes des futurs membres est plus simple, plus rapide et donc plus efficace. En outre, la mise en ligne d'une des deux journées de la *Formation sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle* (FPP) obligatoire nous permet d'offrir plus de séances en présentiel au cours d'un exercice. Ainsi, en agréant plus rapidement des personnes dont la compétence est reconnue, nous assurons une meilleure protection du public. Au cours de l'exercice 2015-2016, la directrice – Affaires professionnelles, Hélène Gauthier, a également soutenu le Comité des interprètes agréés, qui a proposé des définitions pour chaque type d'interprétation qui seront utiles pour les prochaines étapes de la réserve d'actes. Elle a aussi appuyé le Comité de la formation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés en recensant et en analysant les programmes de deuxième cycle en traduction et en terminologie.

Comme vous le savez, nous avons entrepris une campagne de publicité inédite, car nous sommes tous conscients que la protection du public passe aussi par une plus grande visibilité de notre Ordre et de nos membres afin que le public sache qu'il a le choix de faire affaire avec des langagiers professionnels compétents. Le groupe

de travail formé par le Conseil d'administration de l'Ordre, soutenu par toute l'équipe interne des communications, a pris en main la réalisation de la campagne avec l'agence Réservoir. De son côté, la directrice – Communications et service à la clientèle, Sophia Bekkoucha, a élaboré un plan de communication dont un premier volet visait les médias et un deuxième, les membres de l'Ordre.

Le deuxième axe

« Agir pour influencer par l'accentuation de la présence de l'Ordre et de ses membres »...

s'est concrétisé par la présence de l'Ordre à divers événements grand public comme le Salon immigration et emploi et le Salon national de l'éducation, mais aussi à des manifestations organisées par certains de nos partenaires : le deuxième Congrès des langagiers – ATAMESL à Québec, le Colloque du 60^e anniversaire de META à l'Université de Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, l'inauguration de l'Ordre des criminologues, le 50^e anniversaire du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) à Québec et la rencontre employeurs étudiants organisée par l'Association des conseils en gestion linguistique (ACGL). Toutes ces activités nous ont fourni l'occasion de faire mieux connaître l'Ordre et nos professions. En outre, la permanence a préparé une offre d'accueil à Montréal du Conseil de la Fédération Internationale des Traducteurs (FIT) pour sa réunion de 2017. Cette rencontre à Montréal renforcerait notre partenariat avec la FIT et coïnciderait avec les célébrations des 25 ans de l'Ordre.

Sur le plan des activités organisées par l'Ordre dans le but de donner à ses membres des occasions de réseauter et d'influencer les étudiants et autres non-membres, mentionnons la Cérémonie de remise des permis de port de titre où les nouveaux membres côtoient des membres chevronnés et des employeurs ou partenaires éventuels; les 5 à 7 de la Journée mondiale de la traduction qui fournissent aussi aux étudiants l'occasion de rencontrer des membres chevronnés et permettent à l'Ordre de décerner publiquement ses prix Relève et Excellence aux étudiants les plus prometteurs; le Congrès annuel et la journée de formation continue qui se tiennent au Palais des congrès et qui attirent, parmi plus de 350 participants, une bonne proportion de non-membres; le Cocktail du Nouvel An qui démarre l'année sur un ton festif et a attiré une bonne soixantaine de membres et quelques non-membres. Enfin, le Comité des terminologues agréés a organisé un 5 à 7 dans le but de relancer la participation des terminologues aux affaires de l'Ordre. Les effets de cette rencontre d'une trentaine de praticiens devraient être perceptibles sous peu.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (SUITE)

Par ailleurs, les travaux du Comité de recrutement ont porté principalement sur la conception d'un sondage mené par le Club de consultation en marketing de HEC Montréal afin de déterminer, par l'analyse des résultats, la perception que les non-membres ont de l'Ordre.

Le troisième axe

« Agir pour influencer par l'établissement d'une structure de gouvernance optimale »...

Bien que cet axe stratégique porte principalement sur la restructuration des instances de l'OTTIAQ, je rendrai compte aussi dans cette section de divers aspects de la gestion de l'Ordre qui sont propres à la direction générale.

L'exercice 2015-2016 a vu l'aboutissement des démarches entamées depuis deux ans pour doter l'Ordre d'une nouvelle structure de gouvernance. Les règlements modifiés ont été adoptés et publiés, entraînant notamment la réduction de la taille du CA, et le processus de sélection du titulaire du nouveau poste de président-directeur général est avancé. Au moment d'écrire ces lignes, il ne reste plus au CA qu'à adopter les résolutions abolissant le Comité exécutif et le poste de trésorier (dont les fonctions sont désormais dévolues au Comité d'audit) et à mettre à jour la *Résolution sur des éléments de gouvernance de l'Ordre non prévus au Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*. À compter de l'assemblée générale annuelle de juin 2016, les instances de l'Ordre seront fin prêtes pour assumer leurs rôles respectifs de façon optimale.

Abordons maintenant les éléments liés à la gestion des affaires de l'Ordre en commençant par la sélection d'un cabinet comptable pour l'audit annuel des comptes de l'OTTIAQ. Afin que le CA soit prêt à proposer à l'assemblée générale annuelle (AGA) de juin 2015 les services d'un cabinet comptable, j'ai procédé à un appel d'offres auprès de trois cabinets ayant de l'expérience avec des ordres professionnels. Le choix du CA s'est porté sur Raymond Chabot Grant Thornton. Forts de l'aval des membres obtenu à l'AGA, nous avons travaillé avec les nouveaux auditeurs cette année. Sur le plan de la comptabilité, nous retenons toujours les services de la société Gestias dont la collaboration à ce chapitre est précieuse.

Le projet de mise à niveau de nos systèmes en raison des exigences de la *Loi canadienne anti-pourriel* (LCAP) a avancé au cours de l'exercice et nos envois hebdomadaires du bulletin *L'antenne express* se font désormais en toute conformité avec la Loi.

Toujours dans l'esprit de la planification stratégique, une grande partie de mes activités consiste à travailler avec nos partenaires afin d'intensifier notre influence tant dans le milieu langagier que dans le milieu professionnel. J'ai donc participé aux travaux d'un groupe de travail du CIQ visant à obtenir, pour les ordres, de meilleurs tarifs auprès des sociétés de traitement des cartes de crédit. Ce projet a mené à la conclusion d'une entente-cadre à laquelle les ordres ont le choix de participer ou non. Pour l'OTTIAQ, l'étude comparative

de cette solution par rapport à nos coûts actuels et l'évaluation des effets de celle-ci sur nos systèmes en place restent à faire.

En compagnie des représentants de cinq autres ordres, nous avons rencontré une équipe du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) afin de lui donner de la rétroaction sur la future stratégie de sélection des candidats à l'immigration fondée sur la lettre d'intérêt et les besoins du marché.

Le programme de partenariats en formation continue s'est enrichi cette année d'une nouvelle entente avec la Société québécoise de la rédaction professionnelle (SQRP).

J'ai continué à prendre une part active aux discussions du Comité de la traduction de l'Association de l'industrie de la langue (AILIA) afin de faire entendre la voix des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec au sein de cet organisme pancanadien.

Sur le plan des ressources humaines, nous avons commencé l'exercice en sachant qu'il faudrait remplacer Pauline Pomet. Elle avait déjà annoncé sa retraite pour le mois de juillet 2015 et nous avons amorcé avec elle le plan de restructuration des activités liées à l'agrément. Bénédicte Assogba occupe donc le poste de coordonnatrice à l'agrément depuis juillet. Nous avons embauché une nouvelle secrétaire à l'admission, Lynda Godin, en septembre.

Dans le secteur des Communications, Sofia Bulota a été embauchée au poste permanent de chargée de projets. Comme suite à la décision de Catherine Guillemette-Bédard de ne pas revenir à l'OTTIAQ à la fin de son congé de maternité, nous avons recruté une directrice pour le secteur Communications et service à la clientèle. Sophia Bekkoucha s'est jointe à notre équipe en octobre 2015. Le service à la clientèle a lui aussi connu des changements. En effet, après le départ à la retraite de Diane Soulière en janvier 2016, Sophia Bekkoucha a recruté une nouvelle secrétaire-réceptionniste, Marsida Nurka, qui est entrée en poste le 1^{er} février 2016. Le même jour, Joanne Trudel, adjointe administrative, se joignait à notre équipe.

Bref, depuis février 2016, notre équipe renouvelée est à pied d'œuvre pour poursuivre la réalisation du plan stratégique 2014-2017 et relever les défis qui se présenteront à elle.

En guise de conclusion, j'aimerais profiter de cette dernière occasion que j'ai à titre de directrice générale pour remercier bien sincèrement toutes les personnes avec qui j'ai travaillé de près ou de loin depuis août 2010. Chacune d'elles a enrichi ma vie professionnelle et bon nombre d'entre elles ont aussi enrichi ma vie personnelle.

La directrice générale,
Johanne Boucher, traductrice agréée

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'ACCÈS À L'INFORMATION

Nombre de demandes d'accès	1
Traitées dans les 20 jours	1
Traitées dans les 30 jours	0
Nature des demandes d'accès	Demande portant sur la rémunération des postes de président et de directeur général de 2012 à 2015
Nombre de demandes refusées	1
Nombre de demandes acceptées	0
Nombre de demandes partiellement acceptées ou partiellement refusées	0
Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnables	0
Nombre de demandes ayant fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information du Québec	0
Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, réalisées au sein de l'ordre professionnel	1

Au chapitre de la protection des renseignements personnels, le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté une *Politique sur la protection des renseignements personnels des membres* en novembre 2015. Cette politique affirme que « l'Ordre ne transmet aucun renseignement personnel de ses membres à quelque tiers que ce soit, sauf dans les situations prévues par les lois applicables en matière de protection des renseignements personnels et selon les besoins de l'Ordre en matière de protection du public ou de contrôle de l'exercice ». L'Ordre a modifié en conséquence la *Déclaration de l'OTTIAQ relativement à la protection des renseignements personnels de ses membres* qui figure sur le formulaire d'inscription au tableau de l'Ordre pour l'exercice 2016-2017.

Article 7

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS

Liste des membres

NOM	FONCTION ET PROVENANCE
Johanne Boucher, traductrice agréée	Présidente, membre de l'Ordre
Réal Paquette, traducteur agréé	Vice-président, membre de l'Ordre
Catherine Leclerc	Membre, Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
Jesus Jimenez-Orte	Membre, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
Egan Valentine, traducteur agréé	Membre, Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
NOMBRE DE RÉUNIONS	
2	

Activités du Comité

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2015-2016. Il a poursuivi l'analyse entamée en 2014-2015 afin de voir si des programmes de maîtrise professionnelle en traduction et en terminologie pourraient être reconnus pour donner ouverture aux permis de l'Ordre. Il a évalué divers programmes de 2^e cycle et en est venu à la conclusion que les diplômes de maîtrise professionnelle devaient être reconnus pour donner ouverture aux permis de traducteur agréé ou de terminologue agréé afin d'assurer une meilleure protection du public. Il a recommandé au Conseil d'administration que les diplômes de Maîtrise en traduction – option traduction professionnelle anglais-français de l'Université de Montréal et de Maîtrise en traductologie (professionnelle – sans mémoire) – option A de l'Université Concordia soient reconnus pour donner ouverture aux permis de l'Ordre puisque ces diplômes satisfont aux exigences de l'Ordre. Le Conseil d'administration a adopté cette recommandation le 25 novembre 2015.

Conclusions du rapport de ses constatations et conclusions de ses avis

	NOMBRE
Conclusions du rapport de ses constatations	1
Conclusions de ses avis	1

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE L'AGRÉMENT



Maria Duarte
Traductrice agréée
Responsable du Comité
de l'agrément

Liste des membres

NOM	FONCTION
Maria Duarte, traductrice agréée	Responsable
Christine Daguerre-Massieu, interprète agréée	Membre
Julie Gervais, traductrice agréée	Membre
Pierre Lacoste, interprète agréé	Membre
Samir Moukal, traducteur agréé	Membre
Lynn Plaice, traductrice agréée	Membre
Ho-Thuy Vo, traductrice agréée, terminologue agréée	Membre

NOMBRE DE RÉUNIONS

12

Le Comité de l'agrément a pour mandat d'examiner les demandes d'agrément et d'ajout de combinaisons de langues. En décembre 2015, un pouvoir décisionnel a été octroyé au Comité au moyen de modifications réglementaires. Il détermine donc les acceptations et les refus.

Cette année, la permanence de l'Ordre et le Comité de l'agrément ont profité des modifications réglementaires pour optimiser le traitement interne des demandes d'agrément. Un plan de standardisation et d'informatisation a ainsi été élaboré et mis en œuvre.

Le Comité de l'agrément a analysé 149 dossiers, dont 144 demandes d'agrément et 5 demandes d'ajout de combinaisons de langues. Parmi les dossiers étudiés, certains provenaient de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique.

La responsable du Comité de l'agrément,
Maria Duarte, traductrice agréée

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'APPEL

Liste des membres

NOM	FONCTION
Claude Dutil	Administrateur nommé
Grant Hamilton, traducteur agréé	Vice-président de l'Ordre
François Lauzon, traducteur agréé	Administrateur élu
Caroline A. Morissette, traductrice agréée	Vice-présidente de l'Ordre
Réal Paquette, traducteur agréé	Président de l'Ordre

NOMBRE DE RÉUNIONS

1

Le Comité d'appel a été créé par le Conseil d'administration le 26 novembre 2014. Il se compose du président de l'Ordre, des deux vice-présidents, d'un administrateur élu et d'un administrateur nommé. Le mandat du Comité est d'entendre les personnes qui contestent le refus de leur demande d'agrément ou de leur demande de congé de cotisation et de statuer sur chaque cas.

Le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* et le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* étant entrés en vigueur le 17 décembre 2015, le Comité d'appel s'est réuni une seule fois au cours de l'exercice 2015-2016. Il a décidé de maintenir la décision du Comité de l'agrément concernant le refus d'un agrément.

Article 10

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Note : Certaines demandes reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées ou refusées en 2015-2016.

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Québec	67	60	2	24
Ontario	0	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
États-Unis	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Canada	Québec	0	0	0
	Ontario	3	2	1
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	3	2	1
UE	France	0	0	0
	Reste de l'Union européenne	2	1	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	4	1	3
	Total hors du Canada	6	2	3

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS (SUITE)

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Canada	Québec	52	34	3	25
	Ontario	1	1	0	1
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	0	1	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	1	2	0	1
UE	France	1	1	0	1
	Reste de l'Union européenne	5	2	3	4
Ailleurs	États-Unis	1	0	0	1
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	6	1	4	0
	Total hors du Canada	13	4	7	6

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Canada (règlement pris en vertu de 94, q du Code des professions)	Ontario	6	3	0	3
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	6	3	0	3
UE	France (règlement pris en vertu de l'art. 93 c2 du Code des professions)	0	0	0	0
	Reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

CANDIDATS	NOMBRE
ayant satisfait aux autres conditions et modalités	107
ayant amorcé le processus	62

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Article 9

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Note : Certaines demandes reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées ou refusées en 2015-2016.

Demandes de délivrance

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	4	2	3	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières	0	0	0	0

Article 8

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Note : Certaines demandes reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées ou refusées en 2015-2016.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	3	2	1	0
hors du Canada	6	2	3	3

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

6

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	REÇUES	ACCEPTÉES	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	1	2	0	0	1
hors du Canada	13	4	7	0	6

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	1
Examen	0	1
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres (cours et échantillons)	0	5

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

7

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Ce règlement fixe les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Article 11

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat de régime collectif	1639	1 000 000 \$	1 000 000 \$

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du *Code des professions*, ne prévoit pas de classe de membres.

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *g* de l'article 93 du *Code des professions* imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.

Répartition des membres exerçant en société inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie de la société

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance	104	1 000 000 \$	1 000 000 \$

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

Article 13

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Liste des membres

NOM	FONCTION
Carole Trottier, traductrice agréée, terminologue agréée	Présidente
Jean-Jacques Lavoie, traducteur agréé	Vice-président
Jeanne Duhaime, traductrice agréée	Membre
Marielle Hébert, traductrice agréée, terminologue agréée	Membre

Responsable de l'inspection professionnelle

Hélène Gauthier

Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle

3

Y a-t-il un programme de surveillance générale de la profession?

Oui

Vérification

	NOMBRE
Membres inspectés (visite d'inspection ou autoévaluation)	75
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	75
Formulaires ou questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle	75
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	35
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	40

Au cours de l'exercice 2015-2016, aucun membre n'a fait l'objet d'une enquête et aucune recommandation n'a été faite au Conseil d'administration d'obliger un membre à réussir un stage ou un cours de perfectionnement. Un membre a fait l'objet d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions*.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (SUITE)

Activités du Comité d'inspection professionnelle

Le programme de surveillance annuel a déterminé d'inspecter 75 membres en 2015-2016, sélectionnés aléatoirement selon des critères fondés sur l'activité professionnelle, le type de pratique et les années d'inscription au tableau des membres de l'Ordre. Ainsi, 73 traducteurs agréés, 1 terminologue agréé et 1 interprète agréé ont été sélectionnés :

- 54 traducteurs exerçant en pratique privée et inscrits au tableau des membres depuis plus de deux ans et moins de cinq ans. La plupart de ces membres ont été soumis à une visite d'inspection.
- 14 traducteurs exerçant en pratique privée et inscrits au tableau des membres depuis plus de cinq ans. Plusieurs d'entre eux ont été soumis à une autoévaluation.
- 1 terminologue salarié et inscrit au tableau des membres depuis plus de deux ans. Ce membre a été soumis à une autoévaluation.
- 1 interprète exerçant en pratique privée et inscrit au tableau des membres depuis plus de deux ans. Ce membre a été soumis à une autoévaluation.
- 5 traducteurs salariés et inscrits au tableau des membres depuis plus de deux ans. Certains membres ont été soumis à une visite d'inspection et d'autres à une autoévaluation.

Les recommandations du Comité portaient principalement sur la nécessité de se faire réviser, d'utiliser un correcteur orthographique et de faire des copies de sécurité de ses fichiers électroniques plus régulièrement. Le Comité a également recommandé à bon nombre de membres d'ajouter leur titre professionnel sur leur note d'honoraires ou sur leur carte de visite.

Les questionnaires d'inspection (questionnaire préalable à la visite d'inspection et questionnaires d'autoévaluation des trois professions) ainsi que les formulaires pour les rapports des inspecteurs (inspection avec visite et autoévaluations) mis à jour par le Comité en 2014-2015 ont été convertis au format PDF modifiable au cours de l'exercice 2015-2016.

Article 14

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Activités de formation continue facultative organisées par l'Ordre

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
L'ABC de la comptabilité et la comptabilité à l'aide du logiciel Sage 50 (Simple Comptable)	14	5
Traduction médicopharmaceutique : notions sur le médicament	6	7
La gestion de projets en traduction	6	13
Négocier pour mieux vivre!	6	4
Grace & Elegance in a Call for Tenders. Whod've thunk?	2,5	7
Bill 101 and Other Things Quebec Translators Should Know About	1,5	20
L'autorévision	7	17
Traduction médicopharmaceutique : principes de pharmacologie	6	6
The Translator's Cookbook	7	9
Journée de formation jumelée au congrès 2015 : Recherches efficaces et intelligentes dans Internet Reprenez le contrôle sur vos courriels	5	33
Formathèque OTTIAQ (toutes les formations en ligne)	s. o.	111

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SYNDIC

Syndic

NOM	FONCTION
Sébastien St-François, traducteur agréé	Syndic
Michelle Gosselin, traductrice agréée	Syndic adjoint

Dossiers

	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	9
Total de membres visés par ces dossiers	9
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	4
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	0

Décisions

	NOMBRE
Porter plainte	1
Ne pas porter plainte	8

Sujets des demandes d'enquête

	NOMBRE
Articles 7, 9 et 10 du <i>Code de déontologie</i> – Plainte contre un traducteur agréé (propos diffamatoires concernant le non-paiement de la taxe de vente provinciale). Les propos ayant été tenus uniquement par courriel, ils n'étaient pas de l'ordre de la diffamation, de l'avis de la syndique adjointe. Le membre a été averti de cesser de tenir les propos en question et de s'informer davantage auprès des autorités fiscales visées.	1
Article 3 du <i>Règlement sur l'exercice de la profession de traducteur, terminologue ou interprète agréé en société</i> – Structure d'actionnariat non conforme au <i>Règlement</i> de l'Ordre. Malgré plusieurs démarches menées par sa coactionnaire, la traductrice agréée en question ne satisfaisait toujours pas aux conditions énoncées à l'article 3. Comme les actionnaires refusaient de modifier leur structure d'actionnariat, le syndic a présenté différentes options au membre pour se conformer, sans quoi une plainte serait déposée contre elle au Conseil de discipline. Le membre a démissionné le 13 juillet 2015.	1
Articles 22, 23 et 24 du <i>Code de déontologie</i> – Plainte d'un client contre un traducteur agréé pour manque de professionnalisme et d'information concernant la tarification. Le membre en question a fait parvenir un courriel d'excuses au plaignant après l'intervention de la syndique adjointe.	1

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SYNDIC (SUITE)

	NOMBRE
Articles 8, 14, 18, 19.1, 23 et 24 du <i>Code de déontologie</i> – Une cliente a porté plainte contre un traducteur agréé parce qu'elle était insatisfaite des services qu'il lui avait rendus (qualité, prix, livraison). Dans le cadre de son enquête, le syndic a constaté que l'entente de service que le membre de l'Ordre faisait signer à ses clients n'était pas conforme aux articles 18 et 19.1. Le syndic a exigé du membre qu'il respecte ses engagements envers sa cliente et modifie son entente de service afin d'y engager pleinement sa responsabilité professionnelle. Le membre a obtempéré de façon satisfaisante à toutes les demandes du syndic.	1
Article 34 du <i>Code de déontologie</i> – Plainte du Comité d'inspection professionnelle contre un traducteur agréé qui n'avait pas répondu à l'avis d'inspection professionnelle et aux suivis téléphoniques. Après une intervention de la syndique adjointe, le membre a rempli les conditions de mise à jour de ses coordonnées dans le répertoire de l'OTTIAQ et de dépôt des documents voulus auprès du Comité d'inspection professionnelle.	1
Article 3 du <i>Code de déontologie</i> – Le traducteur agréé en cause a accepté un mandat pour lequel il n'avait pas les compétences et a fait faire le travail par deux sous-traitants non agréés. La cliente a porté plainte au Bureau du syndic parce que le travail livré par ledit traducteur agréé était inutilisable (qualité déficiente) et a dû être refait. Après l'intervention du syndic, le membre a accepté de rembourser sa cliente. Le syndic s'est fait un devoir de rappeler au membre ses obligations en matière de responsabilité professionnelle dans de telles situations (sous-traitance).	1
Article 37 du <i>Code de déontologie</i> – La page LinkedIn d'un traducteur agréé portait plusieurs mentions « OTTIAQ », au point où il était de l'avis du syndic que la présentation était susceptible de créer de la confusion ou d'induire en erreur. Le syndic a donc demandé au membre en question de modifier sa page et le membre a rapidement obtempéré à la demande. Ledit membre a dû également apporter des modifications à son site Web à la demande du syndic.	1
Articles 10, 37, 38 et 44 du <i>Code de déontologie</i> – Deux membres de l'Ordre ont porté plainte contre une traductrice agréée pour publicité trompeuse et dénigrement. La syndique adjointe a jugé qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte au Conseil de discipline, car la publicité était conforme au <i>Code</i> et les plaignants n'avaient fourni aucune preuve quant au dénigrement dont ils se disaient victimes.	1
Article 188 du <i>Code des professions</i> (décisions disciplinaires et judiciaires) – Le syndic a été saisi d'une information selon laquelle une traductrice agréée aurait été condamnée au pénal à deux reprises dans le passé. Il est ressorti de l'enquête que le membre concerné n'avait jamais déclaré lesdites condamnations à l'Ordre. Le syndic a déposé une plainte disciplinaire contre le membre au titre de l'article 45.2 du <i>Code des professions</i> et de l'article 9 du <i>Code de déontologie</i> .	1

Aucun dossier n'a été transmis au Comité d'inspection professionnelle.

Demandes de renseignements

	NOMBRE
Du public	13
Des membres	4

Article 16

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Liste des membres du Conseil d'arbitrage des comptes

NOM	FONCTION
Johanne Leclerc, traductrice agréée	Présidente
Nathalie Cartier, traductrice agréée, terminologue agréée	Membre
Valérie Palacio-Quintin, traductrice agréée	Membre
Hélène Gauthier	Secrétaire

Rapport des activités du Conseil d'arbitrage des comptes

Le Conseil d'arbitrage des comptes n'a tenu aucune réunion, car aucune demande d'arbitrage ne lui a été acheminée au cours de l'exercice 2015-2016. De même, aucune demande de conciliation n'a été transmise au syndic de l'Ordre.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Liste des membres

NOM	FONCTION
Guy Bertrand, traducteur agréé	Président
Linda Ballantyne, interprète agréée	Membre
Denise Della Mora, traductrice agréée, terminologue agréée	Membre
Ilda Moreyra Basso, traductrice agréée	Membre
Pascal Roberge, urbaniste	Administrateur nommé
Hélène Gauthier	Secrétaire

	NOMBRE
Total des personnes nommées par le Conseil d'administration	5
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Le Comité de révision n'a tenu aucune réunion, car aucune demande d'avis ne lui a été acheminée au cours de l'exercice 2015-2016.

Article 18

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Liste des membres

NOM	FONCTION
Jacques Lamoureux, avocat	Président (jusqu'en juillet 2015)
Marcel Gagnon, traducteur agréé	Membre
Victor C. Jaar, traducteur agréé	Membre
Hélène Gauthier	Secrétaire

Conformément au *Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels*, le Conseil de discipline avise les membres de l'Ordre qu'entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, il a été saisi d'une plainte disciplinaire. Comme la plainte a été reçue le 10 mars 2016, elle sera entendue au cours de l'exercice 2016-2017. La plainte a été portée par le syndic de l'Ordre, Sébastien St-François, traducteur agréé, et se lit comme suit :

« [nom du membre], alors qu'elle était régulièrement inscrite au tableau de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, a commis l'infraction suivante :

À Montréal, en 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015, a fait de fausses déclarations au Conseil d'administration de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec en répondant « Non » à la question « Avez-vous fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger vous déclarant coupable d'une infraction criminelle ou d'une infraction visée à l'article 188 du *Code des professions* ou d'une infraction qui, si elle avait été commise au Québec, aurait pu faire l'objet d'une poursuite pénale en vertu de cet article? » dans le cadre de ses demandes annuelles d'inscription au tableau de l'Ordre;

En agissant ainsi, l'intimée a contrevenu aux dispositions de l'article 45.2 du *Code des professions* et de celles de l'article 9 du *Code de déontologie de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* ou, à défaut d'application de ces articles, elle a posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession ou à la discipline des membres de l'Ordre aux termes de l'article 59.2 du *Code des professions*. »

Rappelons qu'en vertu de la *Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire*, un Bureau des présidents des conseils de discipline a été légalement constitué en juillet 2015. C'est ce Bureau qui nommera le président du Conseil de discipline de l'Ordre pour le traitement de la plainte.

Article 19

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Enquêtes complétées

	NOMBRE
portant sur l'exercice illégal	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	3
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Au cours de l'exercice 2015-2016, aucune poursuite pénale n'a été intentée et aucun jugement n'a été rendu. Aucune amende n'a donc été imposée.

ARTICLE 21 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

	NOMBRE
Membres inscrits au tableau à la fin de la période	2151
Femme	1548 (72 %)
Homme	603 (28 %)

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	NOMBRE
un permis de traducteur agréé	2108
un permis de terminologue agréé	65
un permis d'interprète agréé	31

Note : Certains membres portent deux titres.

Permis délivrés selon la catégorie

	NOMBRE
Traducteur	138
Terminologue	1
Interprète	4

Premières inscriptions

	NOMBRE
Traducteurs	112
Terminologues	2
Interprètes	4
TOTAL	118

Note : Certains membres avaient reçu leur permis au cours d'un exercice précédent.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Aucune autorisation spéciale n'a été accordée ou renouvelée au cours de l'exercice.

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative

RÉGIONS		NOMBRE	
1	Bas-Saint-Laurent	9	0,4 %
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	9	0,4 %
3	Capitale-Nationale	174	8,1 %
4	Mauricie	20	0,9 %
5	Estrie	40	1,9 %
6	Montréal	1094	50,9 %
7	Outaouais	94	4,4 %
8	Abitibi-Témiscamingue	3	0,1 %
9	Côte-Nord	2	0,1 %
10	Nord-du-Québec	0	0,0 %
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	8	0,4 %
12	Chaudière-Appalaches	30	1,4 %
13	Laval	56	2,6 %
14	Lanaudière	42	2,0 %
15	Laurentides	71	3,3 %
16	Montérégie	259	12,0 %
17	Centre-du-Québec	12	0,6 %
99	Hors du Québec	228	10,6 %
TOTAL		2151	100 %

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de toute cotisation supplémentaire, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE	COTISATION SUPPLÉMENTAIRE	DATE DU VERSEMENT
Membre	1834	450 \$	20 \$	2015-04-01
Membre de 65 ans et plus	232	180 \$	20 \$	2015-04-01
Jeune membre (moins de 30 ans)	29	165 \$	20 \$	2015-04-01
Membre d'honneur	17	0 \$	s. o.	s. o.
Membre de l'ATIO ou de la STIBC	32	225 \$	20 \$	2015-04-01
Membre en congé de cotisation (pour congé parental ou pour raison médicale)*	7	0 \$	20 \$	s. o.

*Les dates de début de cette cotisation varient.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	NOMBRE
un permis temporaire	7
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	0
un permis spécial	0

Note : Certains permis ont été accordés au cours d'exercices précédents.

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société

	NOMBRE
en nom collectif à responsabilité limitée	2
par actions	104

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

	NOMBRE
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations du tableau

MOTIF DE LA RADIATION	NOMBRE
Non-paiement de la cotisation	26
Démission	55
Décès	3

Suspensions ou révocations

	SUSPENSIONS	RÉVOCATIONS
de permis de traducteur agréé	0	1
de permis de terminologue agréé	0	0
de permis d'interprète agréé	0	2

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2016

Rapport de l'auditeur indépendant	42
-----------------------------------	----

États financiers

Résultats	44
Évolution de l'actif net	45
Flux de trésorerie	46
Situation financière	47
Notes complémentaires	49

Annexes	55
---------	----

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec au 31 mars 2016 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de l'organisme Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 20 mai 2015.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.¹

Brossard
Le 25 mai 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016			2015
	Fonds d'administration générale	Fonds des prix	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne publicitaire
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Cotisations des membres	867 020			840 216
Communications	6 314			7 376
Admission – études de dossiers	35 030			36 504
Formation à la pratique professionnelle	28 925			22 632
Congrès annuel	100 045			71 936
Formation continue	70 366			66 269
Produits nets de placements (note 4)	17 141			37 937
Offres d'emploi	27 600			33 220
Mentorat	14 272			14 942
Remises sur frais de gestion des programmes d'assurance	23 019			28 260
Produits provenant du Fonds de prévention – Assurance de responsabilité professionnelle	29 463			14 220
Autres produits	11 259			13 160
	<u>1 230 454</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 230 454</u>
				<u>1 186 672</u>
Charges				
Fonctionnement	1 106 568			1 007 628
Communications et publicité	80 877			64 946
Prix et bourses		1 011		1 567
Amortissement des immobilisations corporelles			9 500	13 829
	<u>1 187 445</u>	<u>1 011</u>	<u>9 500</u>	<u>1 087 970</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>43 009</u>	<u>(1 011)</u>	<u>(9 500)</u>	<u>(201 822)</u>
				<u>98 702</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec **Évolution de l'actif net**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016			2015
	Fonds d'administration générale	Fonds des prix	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne publicitaire
	\$	\$	\$	\$
Actif net au début				
Solde déjà établi	757 897	7 914	30 439	796 250
Modifications comptables (note 2)	98 201			98 201
Solde redressé	856 098	7 914	30 439	894 451
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	43 009	(1 011)	(9 500)	(201 822)
Virements interfonds (note 5)	(180 212)		5 212	175 000
Actif net (négatif) à la fin	718 895	6 903	26 151	(59 320)
				894 451

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(201 822)	98 702
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 500	13 829
Variation de la juste valeur des placements	11 678	(8 112)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>233 337</u>	<u>(6 038)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>52 693</u>	<u>98 381</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(291 322)	(381 306)
Cession de placements	505 193	589 197
Immobilisations corporelles	<u>(5 212)</u>	<u>(2 039)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>208 659</u>	<u>205 852</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du Dû au programme d'aide aux langagiers et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>10 969</u>	<u>4 398</u>
Augmentation nette de l'encaisse	<u>272 321</u>	<u>308 631</u>
Encaisse au début	<u>766 797</u>	<u>458 166</u>
Encaisse à la fin	<u><u>1 039 118</u></u>	<u><u>766 797</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
Situation financière
au 31 mars 2016

	2016				2015
	Fonds d'administration générale	Fonds des prix	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne publicitaire	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	1 039 118				766 797
Tranche des placements échéant à moins de un an	200 671				228 982
Comptes clients et autres créances (note 6)	61 591				53 794
Frais payés d'avance	28 946				31 348
Avances interfonds, sans intérêt		6 903		226 669	
	1 330 326	6 903	-	226 669	1 080 921
Long terme					
Placements (note 7)	627 817		26 151		825 054
Immobilisations corporelles (note 8)					30 439
	1 958 143	6 903	26 151	226 669	1 936 414

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
Situation financière
au 31 mars 2016

	2016			2015
	Fonds d'administration générale	Fonds des prix	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne publicitaire
	\$	\$	\$	\$
PASSIF				
Court terme				
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	296 091			203 639
Produits reportés	675 593			82 350
Dû au programme d'aide aux langagiers, sans intérêt	33 992			
Dus interfonds, sans intérêt	233 572			33 992
	1 239 248			285 989
				1 291 665
				1 041 963
ACTIF NET				
Non grevé d'affectation	718 895			718 895
Investi en immobilisations		6 903	26 151	26 151
Grevé d'affectation d'origine interne				(52 417)
	718 895	6 903	26 151	692 629
	1 958 143	6 903	26 151	1 984 294
				894 451
				1 936 414

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

1 - STATUTS

L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec a été constitué en 1992 en vertu de l'article 27 du Code des professions (L.R.Q., Chapitre C-26). Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'Ordre se donne comme mission d'assurer et de promouvoir la compétence et le professionnalisme de ses membres dans les domaines de la traduction, de la terminologie et de l'interprétation. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié rétrospectivement la méthode de comptabilisation des placements Fonds de prévention – Assurance de responsabilité professionnelle. Antérieurement, l'organisme ne comptabilisait pas ces placements, ni les produits de remises et d'intérêts y afférents, alors qu'il aurait dû, puisqu'il s'agit d'un actif qui appartient à l'organisme. Cette modification a entraîné, pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, une augmentation des placements de 83 981 \$, une augmentation des remises à recevoir de 14 220 \$ et une augmentation des produits de placements et de l'excédent des produits par rapport aux charges de 16 106 \$. Le montant de l'ajustement de 82 095 \$ relatif aux exercices antérieurs présentés a été porté en augmentation du solde d'ouverture de l'actif net non grevé d'affectations du fonds d'administration générale de l'exercice 2015.

De plus, au cours de l'exercice, l'organisme a modifié rétrospectivement la composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie pour y inclure seulement l'encaisse. Antérieurement, la société incluait les placements en obligations et en actions de sociétés ouvertes dans les équivalents de trésorerie. Selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, les équivalents de trésorerie doivent être détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins de placement ou autres. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Puisque les placements ne respectaient pas ces critères, l'organisme a modifié l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, et cette modification a eu pour effet de présenter des acquisitions de placements de 381 306 \$ et des cessions de placements de 589 197 \$ dans les activités d'investissement et de diminuer la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 970 054 \$.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférentes aux activités courantes de l'organisme.

Le fonds des prix a été créé afin de récompenser les meilleurs candidats à l'examen d'agrément et est maintenant utilisé pour souligner les mérites d'étudiants au baccalauréat en traduction.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a créé un fonds de la campagne publicitaire afin de financer les frais de la campagne publicitaire.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Cotisations des membres

Les produits de cotisations des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Produits autres que les cotisations

Les produits de l'organisme, tels que les produits de formation, d'admission – études de dossiers, de congrès annuel, de mentorat, d'offres d'emploi, les produits provenant du Fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle et les remises sur frais de gestion des programmes d'assurance, sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que ces services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividendes ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, les produits de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par l'organisme et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en actions de sociétés ouvertes canadiennes et dans le Fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle, qui sont évalués à la juste valeur, et des placements en obligations, que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-valeur. La reprise d'une moins-valeur comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties, à l'exception des oeuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et la période qui suivent :

	Méthodes	Taux et période
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Logiciels	Dégressif	55 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

4 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	2016	2015
	\$	\$
Intérêts sur placements	27 069	29 486
Produits de dividendes	1 750	339
Variation nette de la juste valeur des placements	(11 678)	8 112
	<u>17 141</u>	<u>37 937</u>

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

5 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a transféré des ressources totalisant 5 212 \$ du fonds d'administration générale au fonds d'immobilisations afin de financer les sorties de fonds pour les acquisitions d'immobilisations corporelles. De plus, 175 000 \$ ont été transférés du fonds d'administration générale au nouveau fonds de la campagne publicitaire, dont 75 000 \$ provenant du Fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle.

6 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2016	2015
	\$	\$
Comptes clients	7 517	22 704
Remises sur programmes d'assurance à recevoir	40 262	20 471
Intérêts courus	13 812	10 619
	<u>61 591</u>	<u>53 794</u>

7 - PLACEMENTS

	2016	2015
	\$	\$
Placements		
Obligations municipales	800 348	962 850
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	4 253	7 205
Fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle (note a)	23 887	83 981
	<u>828 488</u>	<u>1 054 036</u>
Tranche des placements échéant à moins de un an	200 671	228 982
	<u>627 817</u>	<u>825 054</u>

Note a) La juste valeur du placement a été établie selon les informations obtenues d'une société d'assurances.

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016			2015
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	29 325	29 325		1 500
Équipement informatique	96 727	87 890	8 837	11 105
Mobilier et agencements	44 231	33 645	10 586	8 583
Logiciels	137 074	131 763	5 311	7 834
Œuvres d'art	1 417		1 417	1 417
	308 774	282 623	26 151	30 439

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2016	2015
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	383 267	168 898
Salaires et charges sociales à payer	44 231	30 658
Taxes de ventes à payer	72 232	100 559
	499 730	300 115

Les sommes à remettre à l'État totalisent 75 889 \$ au 31 mars 2016 (100 742 \$ au 31 mars 2015).

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et les autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif aux placements en obligations municipales est considéré comme négligeable.

Le risque de crédit relatif au Fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle est considéré comme négligeable puisqu'il est détenu dans des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de marché

Les instruments financiers de la société l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

– Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les obligations municipales portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'organisme qui sont évalués au coût après amortissement totalise 1 100 709 \$ (820 391 \$ au 31 mars 2015), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 828 488\$ (1 054 036 \$ au 31 mars 2015).

11 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme de 912 841 \$ pour un bâtiment, de l'équipement et des services de gestion comptable et financière.

Le contrat pour le bâtiment échoit en décembre 2025 et comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois. Le contrat pour l'équipement échoit en novembre 2019. Le contrat pour les services de gestion comptable et financière échoit en juin 2018 et comporte une option de renouvellement automatique pour une période additionnelle de deux ans. L'organisme devra donner un préavis de 120 jours avant la fin de l'entente s'il désire y mettre fin.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 129 727 \$ en 2017, à 130 682 \$ en 2018, à 91 761 \$ en 2019, à 87 869 \$ en 2020 et à 92 398 \$ en 2021.

12 - ÉVENTUALITÉS

Une demande reconventionnelle alléguant une conduite abusive au montant de 2 380 000 \$ a été présentée contre l'organisme, qui provient d'un membre du conseil d'administration suspendu de ses fonctions. Il est actuellement impossible de déterminer le dénouement de cette poursuite et les sommes qui pourraient éventuellement être engagées. La direction est d'avis que cette poursuite est non fondée et que par ailleurs certaines réclamations pourraient être prescrites. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

De plus, l'organisme et la syndique adjointe en fonction en 2005 ont reçu une requête introductive d'instance confirmant une poursuite intentée par un membre de l'Ordre pour un montant de 270 806 \$. Ces procédures font référence à une poursuite disciplinaire abusive et comprennent les dommages et intérêts. La direction est d'avis que cette poursuite est non fondée. De plus, à l'heure actuelle, il est impossible de déterminer le dénouement de cette poursuite et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

13 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

ANNEXE A

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
AUTRES PRODUITS		
Location de salles	6 729	8 164
Exercices en société	900	800
Services aux membres	3 630	4 196
	<u>11 259</u>	<u>13 160</u>

ANNEXE B

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Frais d'administration	895 454	796 104
Admission – étude de dossiers	7 714	9 476
Congrès annuel	56 646	42 690
Comités divers	8 939	9 301
Comité de la formation	17	
Documentation	1 136	878
Honoraires du syndic	2 729	2 130
Formation continue	70 942	78 572
Usurpation de titre	191	
Formation – déontologie et normes de pratique	20 355	30 252
Inspection professionnelle	22 510	22 809
Mentorat	8 450	8 049
Services aux membres	11 485	7 367
	<u>1 106 568</u>	<u>1 007 628</u>

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

ANNEXE C

	2016	2015
	\$	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	530 082	444 397
Autres rémunérations	27 500	27 500
Charges locatives	62 900	63 000
Sous-traitance	42 858	43 278
Fournitures et frais de bureau	17 596	13 224
Cotisations	1 654	919
Formation du personnel et des dirigeants	5 808	3 404
Informatique	23 073	28 735
Assurances	2 392	6 172
Entretien – locaux et matériel	9 033	9 207
Honoraires professionnels	35 028	8 190
Honoraires d'audit	7 600	10 750
Honoraires juridiques liés à des litiges	17 220	34 738
Taxes	24 616	14 390
Électricité	2 775	3 700
Télécommunications	5 800	6 825
Frais de déplacement et de représentation	4 519	3 241
Intérêts et frais bancaires	32 151	31 432
Assemblée annuelle	9 003	7 169
Réunion du conseil d'administration	10 874	12 272
Cotisation à la Fédération internationale des traducteurs	6 239	3 894
Contributions au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	16 733	16 055
Planification stratégique		3 612
	895 454	796 104

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Annexes

au 31 mars 2016

ANNEXE D

	2016			2015		
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COMMUNICATIONS						
<i>Circuit</i>		23 925	(23 925)	1 016	26 376	(25 360)
Cocktail du Nouvel An	1 962	2 812	(850)	1 658	3 253	(1 595)
Rapport annuel		690	(690)		900	(900)
Journée mondiale de la traduction	2 202	3 325	(1 123)	2 702	2 981	(279)
Relations publiques		20 208	(20 208)		18 224	(18 224)
Cérémonie de remise des permis	1 600	5 982	(4 382)	2 000	4 029	(2 029)
Cocktail des terminologues	550		550			
Publicité		20 031	(20 031)		5 339	(5 339)
Site Web		3 904	(3 904)		3 844	(3 844)
	<u>6 314</u>	<u>80 877</u>	<u>(74 563)</u>	<u>7 376</u>	<u>64 946</u>	<u>(57 570)</u>

L'OTTIAQ VALORISE SES PROFESSIONNELS

Chaque année, l'Ordre remet des prix et des distinctions à des membres, à des langagiers émérites et à des professionnels en devenir pour souligner leur contribution à l'OTTIAQ ou au rayonnement de nos professions.

Félicitations aux lauréats de l'année 2015!

Prix du bénévolat Claire-Stein

Jean-Jacques Lavoie, traducteur agréé

Mérite OTTIAQ – Joseph-LaRivière

Noëlle Guilloton, terminologue agréée

Prix Excellence OTTIAQ

Thierry Bouchard (Université Laval)

Miguel Bourgault (Université de Montréal)

Audrey Chartier (Université Concordia)

Fannie Legault-Poisson (Université du Québec en Outaouais)

Éric Touchette (Université de Sherbrooke)

Mylène Tremblay (Université du Québec à Trois-Rivières)

Prix Relève OTTIAQ

Mathieu Angers (Université du Québec à Trois-Rivières)

Geneviève Breton (Université de Sherbrooke)

Danaëlle Gagnon (Université de Montréal)

Camille Godais (Université du Québec en Outaouais)

Joëlle Lefrançois-Couturier (Université Concordia)

Capucine Mercier (Université Laval)

Membres du Conseil d'administration

Comité exécutif

Réal Paquette, traducteur agréé, président
Caroline A. Morrisette, traductrice agréée, vice-présidente
Grant Hamilton, traducteur agréé, vice-président
François Lauzon, traducteur agréé, trésorier
Claude Dutil, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec
Hélène Gauthier, secrétaire de l'Ordre

Autres administrateurs

François Abraham, traducteur agréé
Donald Barabé, traducteur agréé
Nycole Bélanger, traductrice agréée, terminologue agréée
François Bellemare, traducteur agréé
Caroline Gras, traductrice agréée
André Montgiraud, traducteur agréé
Andisheh Noroozi, traducteur agréé, interprète agréé

Autres administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Pascal Roberge, urbaniste
Gilles Rondeau, travailleur social

Syndics

Sébastien St-François, traducteur agréé, syndic
Michelle Gosselin, traductrice agréée, syndique adjointe

Membres d'honneur

Nycole Bélanger, traductrice agréée, terminologue agréée
Jacques Boulay †
André P. Clas, traducteur agréé
Betty Cohen, traductrice agréée
Mary E.C. Coppin †
Jean-Claude Corbeil
Monique C. Cormier, terminologue agréée
William Georges Côté, traducteur agréé
Jean-Paul Coty †
Jean Darbelnet †
René Deschamps, traducteur agréé
André Desrochers, traducteur agréé
Robert Dubuc, traducteur agréé, terminologue agréé
Lucien Forgues †
Paul-André Fournier †
Jeanne Grégoire †
Paul A. Horguelin, traducteur agréé
Betty Howell, traductrice agréée
Victor C. Jaar, traducteur agréé
Jean-François Joly, traducteur agréé
Nada Kerpan, traductrice agréée, terminologue agréée
Claire Laroche-Kahanov †
Jean-Marie Laurence †
Paul Galt Michaud †
Éliane Orléans-Gerstein, interprète agréée
Armand Papineau-Couture †
Marcel Paré †
Berthe Penverne †
Mary Plaice, traductrice agréée
Wallace Schwab, traducteur agréé, terminologue agréé
David M. Stewart †
François Vézina †
Jean-Paul Vinay †

L'OTTIAQ, C'EST AUSSI... (SUITE)

Les employés de l'OTTIAQ (au 31 mars 2016)

Johanne Boucher, traductrice agréée, directrice générale

Bénédicte Assogba, coordonnatrice à l'agrément

Sophia Bekkoucha, directrice – Communications et service à la clientèle

Sofia Bulota, chargée de projets – Communications

Hélène Gauthier, directrice – Affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre

Lynda Godin, secrétaire à l'admission

Marsida Nurka, secrétaire-réceptionniste

Joanne Trudel, adjointe administrative

Membres des comités de l'OTTIAQ

Le président ainsi que la directrice générale sont membres d'office de tous les comités.

Les personnes désignées comme responsables dans la liste qui suit sont celles qui occupaient ce poste au 31 mars 2016. Par contre, nous avons inclus toutes les personnes qui ont participé aux travaux des comités au cours de l'exercice.

Comités relevant du Conseil d'administration

Comité de gouvernance et d'éthique

Linda Caron, traductrice agréée, responsable

François Bellemare, traducteur agréé

Johanne Boucher, traductrice agréée

Suzanne Mondoux, traductrice agréée

Gilles Rondeau, travailleur social, administrateur nommé

Comité d'audit

François Lauzon, traducteur agréé, responsable

Johanne Groulx, traductrice agréée

Caroline A. Morrissette, traductrice agréée

Pascal Roberge, urbaniste, administrateur nommé

Comité des ressources humaines

Caroline Gras, traductrice agréée, responsable

Isabelle Bigras, traductrice agréée

Johanne Boucher, traductrice agréée

Grant Hamilton, traducteur agréé

Pascal Roberge, urbaniste, administrateur nommé

Comité sur la réserve d'actes

Donald Barabé, traducteur agréé, responsable

Johanne Boucher, traductrice agréée

Betty Cohen, traductrice agréée

Gilles Rondeau, travailleur social, administrateur nommé

Secteur Affaires professionnelles

Comité de l'agrément

Maria Duarte, traductrice agréée, responsable

Bénédicte Assogba, secrétaire (à partir du 10 juillet)

Christine Daguerre-Massieu, interprète agréée

Julie Gervais, traductrice agréée

Pierre Lacoste, interprète agréé

Samir Moukal, traducteur agréé

Lynn Plaice, traductrice agréée

Pauline Pommet, secrétaire (jusqu'au 9 juillet)

Ho-Thuy Vo, traductrice agréée, terminologue agréée

Comité d'appel

Claude Dutil, administrateur nommé

Hélène Gauthier, secrétaire

Grant Hamilton, traducteur agréé

François Lauzon, traducteur agréé

Caroline A. Morrissette, traductrice agréée

Réal Paquette, traducteur agréé

Conseil d'arbitrage des comptes

Johanne Leclerc, traductrice agréée, présidente

Nathalie Cartier, traductrice agréée, terminologue agréée

Hélène Gauthier, secrétaire

Valérie Palacio-Quintin, traductrice agréée

Conseil de discipline

Marcel Gagnon, traducteur agréé

Hélène Gauthier, secrétaire

Victor C. Jaar, traducteur agréé

L'OTTIAQ, C'EST AUSSI... (SUITE)

Comité de la formation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés

Johanne Boucher, traductrice agréée, présidente
Hélène Gauthier, secrétaire
Catherine Leclerc (BCI)
Jesus Jimenez Orte (MEES)
Réal Paquette, traducteur agréé, vice-président
Egan Valentine, traducteur agréé (BCI)

Comité de la formation continue

Joachim Lépine, traducteur agréé, responsable
Marie-Andrée Desrosiers, traductrice agréée
Hélène Gauthier
Éric Léonard, traducteur agréé
Marie-Josée Roy, traductrice agréée
Émilie Sabourin, traductrice agréée

Comité d'inspection professionnelle

Carole Trottier, traductrice agréée, terminologue agréée, présidente
Jeanne Duhaime, traductrice agréée
Hélène Gauthier, secrétaire
Marielle Hébert, traductrice agréée, terminologue agréée
Jean-Jacques Lavoie, traducteur agréé, vice-président

Comité de révision

Guy Bertrand, traducteur agréé, président
Linda Ballantyne, interprète agréée
Denise Della Mora, traductrice agréée, terminologue agréée
Hélène Gauthier, secrétaire
Ilda Moreyra Basso, traductrice agréée
Pascal Roberge, urbaniste, administrateur nommé

Comité des terminologues agréés

Nycole Bélanger, traductrice agréée, terminologue agréée
Sophia Bekkoucha

Comité des interprètes agréés

Silvia Di Virgilio-Giroux, traductrice agréée, interprète agréée, responsable
John Duff, traducteur agréé, interprète agréé
Hélène Gauthier
Pierre Lacoste, interprète agréé
Andrei Pavlov, traducteur agréé, interprète agréé
Silvia Yañez, traductrice agréée, interprète agréée

Secteur Communications

Comité de la valorisation et des communications

Sofia Bulota, responsable
Dominique Bohbot, traductrice agréée
Manon Laganière, traductrice agréée
Lucie Leblanc, traductrice agréée
Marie-Geneviève LeBrun, traductrice agréée
Antoine Raimbert, traducteur agréé

Comité de recrutement

Caroline A. Morrissette, traductrice agréée, responsable
Sophia Bekkoucha
Sofia Bulota
Shirley Fortier, traductrice agréée
Meaghan Girard, traductrice agréée
Josée Larivée, traductrice agréée
Sébastien St-François, traducteur agréé

Comité de rédaction de *Circuit*

Philippe Caignon, traducteur agréé, terminologue agréé, responsable
Sofia Bulota
Pierre Cloutier, traducteur agréé
Marie-Hélène Gauthier, traductrice agréée
Stéphan Gervais, traducteur agréé
Danielle Jazzar, traductrice agréée
Gloria Kearns
Manon Laganière, traductrice agréée
Solange Lapierre
Caroline Mangerel, traductrice agréée
Barbara McClintock, traductrice agréée
Étienne McKenven, traducteur agréé
Maria Isabel Ortiz Takacs, traductrice agréée
Éric Poirier, traducteur agréé
Eve Renaud, traductrice agréée
Sébastien St-François, traducteur agréé
Isabelle Veilleux, traductrice agréée

L'OTTIAQ, C'EST AUSSI... (SUITE)

Comité des prix et distinctions

Audrey Senay, traductrice agréée, responsable

Johanne Chevalier, traductrice agréée

Marie-Carole Daigle, traductrice agréée

Marco Iantosca, traducteur agréé

Éric Léonard, traducteur agréé

Pauline Prince, terminologue agréée

Concours de nouvelles

Hélène Gagnon, traductrice agréée

Eve Renaud, traductrice agréée

Comité du programme du congrès

Sébastien St-François, traducteur agréé, responsable

Sofia Bulota

Evelyne Chabot, traductrice agréée

Sonia Corbeil, étudiante inscrite

Richard Després, traducteur agréé

Meaghan Girard, traductrice agréée

Hélène Michon, terminologue agréée

Sylvie Vandaele, traductrice agréée, terminologue agréée

Alicia Vicio Ramirez, étudiante inscrite

Comité des célébrations des 25 ans de l'OTTIAQ

Johanne Chevalier, traductrice agréée, responsable

Sophia Bekkoucha

Miriam Gartenberg, traductrice agréée

Réal Paquette, traducteur agréé

Sébastien St-François, traducteur agréé

Groupe de travail de la campagne publicitaire 2015-2018

Johanne Boucher, traductrice agréée

Sophia Bekkoucha

Sofia Bulota

Claude Dutil, administrateur nommé

Silvana Nahman, traductrice agréée

Réal Paquette, traducteur agréé

Autres membres dévoués de l'Ordre

Conseil d'administration du Programme d'aide aux langagiers (PAL)

Nathalie Cartier, traductrice agréée, terminologue agréée, présidente

Ghislaine Daoust, traductrice agréée

Jean-François Joly, traducteur agréé

Nada Kerpan, traductrice agréée, terminologue agréée

Garrett Montgomery, traducteur agréé, secrétaire et trésorier

Valérie Palacio-Quintin, traductrice agréée, vice-présidente

Ambassadeurs

Hélène Gauthier

Katia Luca, traductrice agréée

Sébastien St-François, traducteur agréé

Roger Tardif, traducteur agréé

Véronique Théron, traductrice agréée

Corinne Thirion-Dupuy, traductrice agréée

Inspecteurs-conseils

Liza Beaulieu, traductrice agréée

Chantal Boucher, traductrice agréée

Anastasia Bourlakova, traductrice agréée

Louise Brooks, traductrice agréée

Jean-Charles Daoust, traducteur agréé

John Duff, traducteur agréé, interprète agréé

Marie-Madeleine Fraignaud, traductrice agréée, terminologue agréée

Allan Parvu, traducteur agréé

L'OTTIAQ, C'EST AUSSI... (SUITE)

Mentors

Line Beaudoin, traductrice agréée

Denise Bérubé, traductrice agréée

Dominique Bohbot, traductrice agréée

Johanne Claveau, traductrice agréée

Marie-Carole Daigle, traductrice agréée

Yvon D'Auteuil, traducteur agréé

Carlos Del Burgo, traducteur agréé, terminologue agréé

Yvon Dugal, traducteur agréé

Anne-Marie De Vos, traductrice agréée

Élaine Doiron, traductrice agréée

Marcel Gagnon, traducteur agréé

Tommy Guignard, traducteur agréé

Grant Hamilton, traducteur agréé

Nina Khmielnitzky, traductrice agréée

Isabelle Lafrenière, traductrice agréée

Michel Parent, traducteur agréé

Edlyne Pierre-Louis, traductrice agréée

Amélie Racine, traductrice agréée

Suzanne Rothe, traductrice agréée

Telesforo Tajuelo, traducteur agréé



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

L'AVENIR, C'EST MAINTENANT : PORTRAIT D'UNE INDUSTRIE EN MUTATION



Congrès annuel et journée de formation continue

VENDREDI 18 NOVEMBRE
ET SAMEDI 19 NOVEMBRE 2016

PALAIS DES CONGRÈS
DE MONTRÉAL

201, avenue Viger Ouest, Montréal

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE : WWW.OTTIAQ.ORG

TERMINOTIX